

## **Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

**Douzième session  
Genève, 11 – 14 juin 2019**

### **RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA NORME RELATIVE AUX LISTAGES DES SÉQUENCES**

*Document établi par l'Office européen des brevets*

1. L'annexe du présent document contient un rapport établi par l'Office européen des brevets sur l'état d'avancement des travaux de l'équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences créée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS) à sa première session en octobre 2010.

2. *Le groupe de travail est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[L'annexe suit]

## PASSAGE DE LA NORME ST.25 À LA NORME ST.26 DE L'OMPI POUR LA PRÉSENTATION DES LISTAGES DES SÉQUENCES DE NUCLÉOTIDES ET D'ACIDES AMINÉS

### RAPPEL

1. L'équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences a été créée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS) à sa première session (tenue du 25 au 29 octobre 2010) afin de mener à bien la tâche n° 44 (voir le paragraphe 29 du document CWS/1/10) :

“Établir une recommandation concernant la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l'OMPI. La proposition relative à l'établissement de cette nouvelle norme de l'OMPI devrait être assortie d'une étude de l'incidence de ladite norme sur la norme ST.25 actuelle de l'OMPI, indiquant notamment les modifications à apporter à la norme ST.25.”

2. L'équipe d'experts a également été priée :

“de coordonner ses travaux avec l'organe compétent du PCT en ce qui concerne l'incidence éventuelle de ladite norme sur l'annexe C des instructions administratives du PCT”.

3. L'Office européen des brevets (OEB) s'est vu confier le rôle de responsable de l'équipe d'experts et la nouvelle norme de l'OMPI, intitulée ST.26, a été officiellement adoptée lors de la reprise de la quatrième session du CWS (CWS/4BIS) en mars 2016.

4. La norme ST.26 de l'OMPI a été révisée à deux reprises depuis son adoption :

a) la version 1.1, telle que reproduite dans l'annexe II du document CWS/5/6, contenait des modifications apportées aux annexes VI (document d'orientation) et II (DTD);

b) la version 1.2, telle que reproduite dans le document CWS/6/16, contenait des modifications apportées corps de texte et aux annexes I, II, III, IV et VI de la norme ST.26 ainsi qu'une nouvelle annexe VII intitulée “Conversion d'un listage des séquences de la norme ST.25 à la norme ST.26” pour faciliter la transition entre les deux normes.

5. À sa cinquième session, le CWS est parvenu à un accord sur le scénario dit du “big bang” comme option de transition, selon lequel tous les offices de propriété intellectuelle devraient passer de la norme ST.25 à la norme ST.26 en même temps. Il a été décidé de retenir la date de dépôt international comme date de référence et janvier 2022 comme date de transition.

6. À la même session, le Bureau international a informé le CWS qu'il élaborerait un nouvel outil commun pour permettre aux déposants d'établir des listages de séquences et de vérifier leur conformité avec la norme ST.26 de l'OMPI. Le CWS est donc convenu de modifier la description de la tâche n° 44 :

“Fournir un appui au Bureau international en communiquant les besoins et le retour d'information des utilisateurs sur l'outil d'édition et de validation; fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux instructions administratives du PCT; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI sur demande du CWS.”

7. À la sixième session du CWS tenue en octobre 2018, l'équipe d'experts a rendu compte des progrès accomplis concernant l'outil relatif à la norme ST.26, indiquant que l'analyse opérationnelle, la conception de l'architecture et la validation du concept avaient été menées à bien et que l'outil était en cours d'élaboration.

## RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

### WIPO SEQUENCE (OUTIL)

8. En mars 2019, le Bureau international a annoncé à l'équipe d'experts que des noms officiels avaient été adoptés pour désigner les différentes composantes de l'outil relatif à la norme ST.26 :

- a) *WIPO Sequence* est désormais le nom officiel de l'outil d'édition et de validation destiné aux déposants (application de bureau);
- b) *WIPO Sequence Validator* désigne l'outil de validation destiné aux offices de propriété intellectuelle installé comme un service autonome sur leurs réseaux (microservice);
- c) *WIPO Sequence Server* assurera la mise à jour aux outils WIPO Sequence et WIPO Sequence Validator et sera déployé sur le réseau de l'OMPI. Les utilisateurs enregistrés recevront une notification lorsque de nouvelles versions seront disponibles.

9. Le Bureau international a créé une page Wiki réservée aux membres de l'équipe d'experts et à l'équipe de développement dédiée à l'élaboration des spécifications fonctionnelles et à l'examen de l'interface graphique. En outre, depuis novembre 2018, le Bureau international, avec le concours des membres de l'équipe d'experts, a invité un petit nombre d'utilisateurs à participer au test de l'outil WIPO Sequence et à faire part de leurs observations. L'équipe d'experts participe à tous les sprints d'essai et fait part en retour des nouveaux paramètres à mettre en œuvre ou des améliorations à apporter aux paramètres existants.

10. À la dernière réunion de l'équipe d'experts tenue par visioconférence le 11 avril 2019, le Bureau international a indiqué ce qui suit :

- a) l'interface graphique de WIPO Sequence sera disponible dans les 10 langues de publication du PCT;
- b) un projet de manuel d'utilisation, rédigé en anglais, a été publié sur le Wiki. Les offices sont invités à faire part de leurs observations avant juin 2019 et
- c) le déploiement de la première version de WIPO Sequence Validator est prévu pour septembre 2019.

### RÉVISION DE LA NORME ST.26 DE L'OMPI

11. L'équipe d'experts a proposé des modifications de fond et des corrections d'ordre rédactionnel aux annexes I et VII de la norme ST.26. Ces changements feront partie d'une révision présentée à la septième session du CWS en juillet 2019.

### RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE DU PCT (RÈGLEMENT D'EXÉCUTION ET INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES DU PCT)

12. Des modifications doivent être apportées au règlement d'exécution et aux instructions administratives du PCT pour donner effet à la transition entre la norme ST.25 relative aux listages de séquences selon le PCT et la norme ST.26 de l'OMPI. L'année dernière, à la onzième session du Groupe de travail du PCT, le Bureau international avait présenté une première proposition (voir le document PCT/WG/11/24). Sur la base des observations reçues, il a présenté une nouvelle version de sa proposition initiale de révision du cadre juridique du PCT dans le document PCT/WG/12/13. L'intention est de faire en sorte ces modifications soient adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en septembre/octobre 2020 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ST.26 DE L'OMPI PAR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

13. Enfin, l'équipe d'experts suit également la mise en œuvre de la nouvelle norme ST.26 par les offices de propriété intellectuelle. L'Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle, IP Australia, l'Office coréen de la propriété intellectuelle, l'Office des brevets du Japon, l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et l'Office européen des brevets ont publié leur calendrier de mise en œuvre sur le Wiki.

### FEUILLE DE ROUTE

14. L'équipe d'experts prévoit

- a) d'obtenir l'approbation de la troisième révision de la norme ST.26 de l'OMPI par le CWS à sa septième session (1<sup>er</sup> – 5 juillet 2019);
- b) de fournir un appui au Bureau international en continuant de participer à l'élaboration et au test de WIPO Sequence;
- c) de fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence au cadre juridique du PCT (règlement d'exécution et instructions administratives du PCT) et
- d) de travailler sur toute autre révision de la norme ST.26 de l'OMPI, selon que de besoin, afin de faciliter encore la mise en œuvre de la norme ST.26 par les offices et les déposants.

[Fin de l'annexe et du document]